

### Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale<sup>1</sup>

CF: 3033

Nom de l'établissement : Observatoire de Sauverny

Adresse de l'établissement: Chemin des Maillettes n°51

Date dernière mise à jour: 03.03.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
Sous-sol	Local 184	Dallette grise	2020	
Sous-sol	Gaine technique 5	Tableau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 181	Tableau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 175	Tableau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 171	Tableau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 108	Tableau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 109	Dallette grise + colle noire	2020	
Sous-sol	Local 110 Eau	Calorifugeage bande plâtrée liège bitume	2015	Assaini
Sous-sol	Local 110 Eau	Joints plats	2020	
Sous-sol	Chaufferie	Joints plats	2020	
Sous-sol	Chaufferie	Calorifugeage métallique	2020	
Sous-sol	Chaufferie	Chaudière	2020	
Sous-sol	Local 121	Dallette grise	2020	
Sous-sol	Local 130	Tableau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 150	Panneau électrique en fibrociment	2020	
Sous-sol	Local 149 chauffage	Joints plats	2020	
RDC	Local 283	Joints de four	2020	
RDC	Local 275	Fibrociment sur tableau électrique	2020	



3ème (accès toiture)	Hall	Panneau électrique en fibrociment	2020	
Extérieur	Toiture	Etanchéité bitumineuse	2020	
Extérieur	Toiture	Abris pour télescope en fibrociment	2020	
Annexe hangar stock	Stock	Cartons sous interrupteur	<b>2015</b>	Bâtiment démolé

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.  
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.